

**RECUEIL DES ACTES
DEPARTEMENTAUX**

hors arrêtés de voirie

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE
17 août 2026**

LISTE DES ACTES PUBLIES

❖ Délégations de signature :

- Mme LAUZE Marie

❖ Décisions administratives d'attribution de marchés :

- Marché à procédure adaptée relatif à « RD1091-Pont du Maurian - Superstructures et accès - Route Départementale n°1091 – P.R. 9+100 Commune de la Grave » - Entreprises « Lot 1 : Charles Queyras TP et Lot 2 : Stabilisation Protection SAS »

DELEGATIONS DE SIGNATURE



Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

ARRETE du 17 AOUT 2026

Objet : Délégation de signature à Mme Marie LAUZE, Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-2 à L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes en date du 26 mai 2021, nommant Mme Marie LAUZE, au poste de Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités, à compter du 22 juin 2021,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** l'arrêté du Président du Département du 6 juillet 2021 donnant délégation de signature à Mme Marie LAUZE, Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1

Le présent arrêté abroge et se substitue à celui du 6 juillet 2021.

Article 2 :

À compter de la date du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Mme Marie LAUZE, Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités, à l'effet de signer les éléments suivants :

- ✓ toute correspondance de gestion courante, administrative et technique, en direction de l'usager du service public départemental,
- ✓ toute correspondance concernant les demandes de renseignement et réponses d'ordre strictement technique ou administratif, à destination du

représentant de l'État dans le département, des élus locaux et des partenaires institutionnels et associatifs,

- ✓ toute pièce accompagnant une demande de versement de subvention, attestant de la liquidation de la dépense ou l'encaissement de la recette,
- ✓ octroi des congés annuels ordinaires, état de frais de déplacement, ordre de mission ponctuel et permanent et autorisation de circulation dans le périmètre départemental et en départements limitrophes, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant les personnels placés sous son autorité,
- ✓ tout acte et mesure liés à la mise en œuvre des politiques de prévention et d'action sociale, à l'exception des décisions faisant grief et des décisions d'admission dans le champ de la Solidarité portée par le Département,
- ✓ engagement de la dépense de gestion courante ainsi que tous les marchés du même montant, à hauteur maximale de 50 000 € HT,
- ✓ commande de prestations relatives aux marchés formalisés à bons de commande à hauteur maximale de 90 000 € HT, dans le cadre des opérations programmées et votées antérieurement par le Conseil Départemental,
- ✓ ordre de service et décompte général définitif relatif aux marchés formalisés passés par le Département,
- ✓ toute mesure relative à la prise en charge des enfants confiés au Département,
- ✓ mesure préventive à caractère financier relative à l'accompagnement des mineurs, jeunes majeurs et des familles,
- ✓ convention individuelle de formation conclue dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion,
- ✓ toute décision individuelle de renouvellement d'agrément (assistante maternelle, assistante familiale, adoption, structure d'accueil),
- ✓ toute décision de renouvellement d'admission à la solidarité départementale (APA, PCH),
- ✓ toute décision d'admission à l'aide sociale ou de récupération sur succession faisant grief,
- ✓ toute décision relative à la tarification des établissements faisant grief,
- ✓ recours à un huissier de justice,
- ✓ dépôt de plainte au nom et pour le compte du Département,
- ✓ tout pouvoir de représentation du Département devant les juridictions civiles.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département et notifié à l'intéressée.

Article 4 :

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca, 13235 MARSEILLE CEDEX 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD
Date de signature : 11/08/2026
Qualité : Président du Conseil Départemental

Le Président du Département
des Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD

DECISIONS ADMINISTRATIVES D'ATTRIBUTION DE MARCHES

DECISION SUR LES OFFRES - DECISION

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur

Département des Hautes-Alpes
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP CEDEX

Courriel : correspondre@aws-france.com
Adresse internet : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr/>
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Le Président du Département

B - Objet de la consultation

Objet du marché

RD1091-Pont du Maurian - Superstructures et accès - Route Départementale n°1091 – P.R. 9+100
Commune de la Grave

Attribution d'un marché pour chaque lot.

Lot(s)	Désignation
01	Terrassement, VRD et Equipements
02	Soutènement

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte
Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

C - Déroulement de la consultation

Publicité

Journal	Date envoi	Numéro de parution	Date de publication
BOAMP	10/04/2026	26-36989	10/04/2026
Marches-publics.info	10/04/2026		10/04/2026

Date et heure limites de réception des offres

mercredi 20 mai 2026 à 12:00

Délai de validité des offres

180 jours

D - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 3

Hors délais : 0

E - Classement des offres

Classement des offres

Pour le lot n°01 - Terrassement, VRD et Equipements - Estimation HT : 394 885,00 €

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observation
1	1	CHARLES QUEYRAS TP Quartier Saint-Jean 05600 SAINT- CREPIN	Conforme	84.0	

Pour le lot n°02 - Soutènement - Estimation HT : 338 620,00 €

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observation
1	3	STABILISATION PROTECTION SAS 361 route de la Gare - Eygliers Gare 05600 Eygliers	Conforme	89.0	
2	2 (n° 1)	MAÏA FONDATIONS / GRAVIER Travaux Publics 1 rue de l'Antiquaille - CS 10052 69321 LYON CEDEX 05	Conforme	81.15	

Décision sur les offres

Lot(s)	Attributaire	Montant offre HT	Note
01	CHARLES QUEYRAS TP Quartier Saint-Jean 05600 SAINT-CREPIN Courriel : benoit.albouy@vinci.construction.fr Tél. : 0492450293 SIRET : 81872128400037	Avant négociation : 504 385,10 € <i>TF</i> 476 256,10 € <i>TO001</i> 28 129,00 € Après négociation 457 500,90 € <i>TF</i> 429 371,90 € <i>TO001</i> 28 129,00 €	84.0
02	STABILISATION PROTECTION SAS 361 route de la Gare - Eyglies Gare 05600 Eyglies Courriel : contact@stabilisationprotection.fr Tél. : 0492214444 SIRET : 44906886500020	295 379,35 € <i>TF</i> 295 379,35 €	89.0

Motifs du choix de l'offre retenue

Lot(s)	Motif du choix	Observations
01	Offre économiquement la plus avantageuse	
02	Offre économiquement la plus avantageuse	

F - Signature de l'organisme acheteur

A GAP